

L'ÉDITO

Flop Chef, la mort de la bamboche



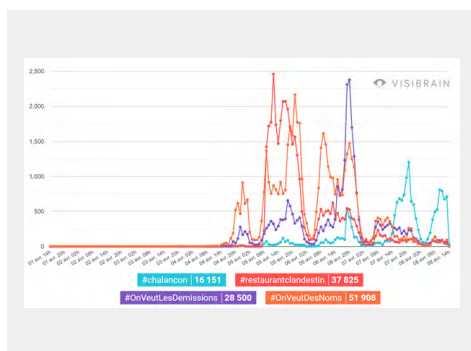
Xavier DESMAISON

est président du groupe Antidox, qui accompagne une centaine de dirigeants d'entreprises et grandes organisations dans leurs stratégies de communication et d'opinion, avec une forte dominante digitale. Il préside par ailleurs l'association Civic Fab, dédiée à la lutte contre les « fake news » et la haine en ligne. Enseignant à Sciences Po, il a publié récemment « Dans la tête des gilets jaunes » (VA Éditions, janvier 2019), « Le Bûcher des Vérités » (Hermann, novembre 2019) et « Junk Tech » (Hermann, décembre 2020).

Les péripéties culinaires un peu saugrenues des derniers jours au sujet des dîners clandestins organisés au Palais Vivienne en cette année Napoléon nous rappellent le rapport spécial que les Français entretiennent avec la gastronomie, ce chef-d'œuvre désormais inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. La légende veut que Talleyrand mobilisa si bien les talents d'Antonin Carême lors du Congrès de Vienne qu'il put en adoucir l'issue pour la France. Avant de partir pour Vienne, il aurait écrit au roi Louis XVIII : « Sire, j'ai plus besoin de casseroles que d'instructions écrites ».

Signe des temps, la chronique de ces dernières années est davantage marquée par une série de crises gastronomiques médiatico-politiques, et les casseroles ont pris un tout autre sens. Il y eut le président Mitterrand aspirant ses ortolans, consommation rare aujourd'hui interdite, espèce protégée oblige. Puis le président Sarkozy fêtant sa victoire au Fouquet's, plus tard saccagé par les gilets jaunes comme marqueur de « l'élite bling-bling ». Ou encore le président de l'Assemblée nationale François de Rugy venant commenter ses allergies : « Le homard ? Je n'en mange pas ». « Je n'aime pas les huîtres ». « Je déteste le caviar ». « Le champagne ça me donne mal à la tête ». Et nous voici avec le Palais Vivienne... Si le Paris d'Hemingway était une fête, celle-ci est bien finie.

« La bamboche, c'est terminé ! » nous a annoncé Pierre Pouëssel, préfet de la région Centre-Val de Loire le 22 octobre 2020, sur France 3. Ce joli mot désuet a suscité l'hilarité des réseaux sociaux, et reste manié par les internautes en guise d'incise ironique à l'égard d'une noblesse d'État déconnectée, tatillonne et punitive. Tout a été dit déjà sur la forte demande de reconnaissance, de respect, d'égalité, de fin des privilèges d'une partie de la France, que d'aucuns appellent la « deuxième France », celle des gilets jaunes notamment, pas trop satisfaits de se voir sermonner sur la bamboche par une élite perçue comme gourmande en passe-droits. Dans l'affaire du palais Vivienne, c'est notamment cette nébuleuse qui agit sur Twitter et demande des noms, des démissions, en lien avec les militants de la France insoumise et les réseaux d'extrême droite.



On retrouve ici la situation préoccupante, désormais classique, de contestation d'une élite considérée à la fois comme insuffisamment humble et résolue, les deux qualités principales du dirigeant selon le gourou américain Jim Collins. Elle interdit la bamboche, mais pour les autres. Elle ferme les restaurants mais dîne en cachette pour plusieurs centaines d'euros. Elle régleme lourdement sur l'accès et finasse sur le nécessaire. Des attestations détaillées, mais pas de vaccin ! La réforme de l'ENA annoncée ce jour est une réponse partielle à cette perception, en ouvrant peut-être à la création d'un système dans lequel les décideurs rendent davantage de comptes à la population tout en étant moins paralysés dans leur action par des procédures institutionnelles et juridiques.

Cette critique de fond des élites s'inscrit dans une aspiration à l'égalité et à la reconnaissance que l'on retrouve à l'échelle mondiale dans toutes les catégories de la population, mais aussi dans la généralisation des appels à la

pudeur, à l'humilité, à la retenue, notamment pour ceux que la chance a favorisé. La discussion sur les réseaux sociaux des derniers jours est aussi marquée par la colère d'internautes marocains à l'encontre de l'influenceur français Brahim Bouhel, qui a publié une vidéo dans un restaurant marocain, jugée hautaine et dégradante à l'égard de la population du pays, de ses enfants de rue ou de sa population féminine. A la suite de ce mouvement de colère, Adidas, sponsor de Brahim, a annoncé reconsidérer son investissement. En Algérie, le hashtag #Boycottlesdzindubai (« Boycott les DZ in Dubaï », DZ comme diminutif de l'Algérie) a été mobilisé par des internautes algériens en colère contre l'organisation d'une émission de télé-réalité mettant en scène les fêtes d'influenceurs algériens et franco-algériens dans une villa de Dubaï, craignant que l'émission porte atteinte à « la pudeur et la fierté algérienne », selon l'expression d'un Youtubeur. De façon transversale, ces deux épisodes d'irritation questionnent le statut de certains bi-nationaux privilégiés dans les pays du Maghreb, et l'on peut tracer une analogie entre l'affaire Chalançon et le sujet Brahim : « Le #brahimbouhel à le privilège de pouvoir se rendre au Maroc en plein Covid alors que les marocains expatriés rêvent que de voir leurs familles et lui a l'outrecuidance de se moquer et humilier ceux qui l'accueillent. Il aurait jamais osé faire de même dans son pays d'origine », note @Bouktsky84 sur Twitter.

Tout indique que le Covid, avec les lourdes contraintes qu'il a imposé aux populations les plus exposées, a accentué un sentiment d'injustice et d'incompréhension

déjà largement présent contre une catégorie de population capable de s'exonérer tout ou partiellement de ces contraintes. Dans son ouvrage « The Road to Somewhere: The Populist Revolt and the Future of Politics », le britannique David Goodhart analysait le fossé politique creusé entre les « Somewheres » et les « Anywheres ». Le système médiatique actuel accroît ce fossé. Les crises développées sur les réseaux sociaux sont utilisées comme support par les chaînes de télévision afin de capter l'audience et de récupérer les conversations. Ainsi l'émission de Cyril Hanouna TPMP a-t-elle fait intervenir une personne masquée, accusant un « ministre à cheveux gris » d'être présent dans l'un des dîners du Palais Vivienne, forçant plusieurs ministres du gouvernement à émettre des démentis sur les réseaux sociaux. Cette machine qui cherche à s'emballer, à partir de faits divers anodins, peut avoir des conséquences lourdes sur les opinions publiques et les événements politiques. Les meilleurs groupes militants sont devenus maîtres dans l'utilisation de cette mécanique génératrice de crises, qu'il s'agisse du récent #saccageparis ou de la critique de la « blackface » de l'acteur Gérard Darmon. Pour un fonctionnement adéquat de nos démocraties, nous allons devoir apprendre à gérer collectivement ces crises permanentes, en les analysant froidement, en les mettant à distance et en évitant les réactions politiques. A court terme, le gouvernement sera bien avisé de se rappeler ce mot attribué à Henri IV, en guise de programme politique : « je veux qu'il n'y ait si pauvre paysan en mon royaume qu'il n'ait tous les dimanches sa poule au pot » ●



REGARD D'EXPERTE

Le Conseil d'Etat décide sagement que les données sur les prises de rendez-vous pour se faire vacciner contre la Covid-19 ne sont pas des données médicales



Noëlle LENOIR

est spécialisée en droit de la conformité, droit public, droit de la protection des données personnelles, régulation et concurrence, au niveau national, européen et international. Ministre des Affaires Européennes de 2002 à 2004 elle a aussi été la première femme et plus jeune membre jamais nommée au Conseil Constitutionnel (1991-2001). Noëlle Lenoir est également membre de de l'Académie française des Technologies et vice-présidente de la Chambre de Commerce Internationale (section française). Elle est, depuis mai 2017 l'un des trois membres du panel d'experts indépendants chargé de suivre les politiques et procédures de compliance chez Airbus.

En cette période de pandémie, jamais le juge des référés du Conseil d'Etat n'a été autant sollicité dans toute son histoire. Il n'est pas un jour sans qu'une association, un syndicat ou une collectivité territoriale ne le saisisse pour contester tel ou tel aspect de la gestion de crise sanitaire. Dans l'affaire ici commentée, plusieurs associations, dont Interhop pour l'information médicale libre, les Actupiennes, c'est-à-dire les femmes militantes à Actup, et d'autres associations actives dans la santé, mais aussi le syndicat SUD et des syndicats catégoriels ainsi que la Ligue des Droits de l'Homme, l'ont saisi pour mettre en cause le partenariat entre Doctolib, une entreprise franco-allemande assurant un service de prise de rendez-vous médicaux en ligne, et son hébergeur, la filiale française d'Amazon Web Services Inc. (« AWS »).

Au soutien des demandes de suspension de ce partenariat et d'injonction faite au ministre de la Santé d'imposer l'hébergement des données par une société française, les requérants faisaient valoir que ce partenariat portait une atteinte grave et manifestement illégale à la protection des données. En dépit de l'absence de transfert de données vers les Etats-Unis, le risque subsistait selon eux de voir les autorités américaines demander à AWS d'accéder aux données. Or Les Etats-Unis n'assurent pas un niveau de protection de la vie privée équivalent à celui garanti par le Règlement Général européen de Protection des Données (« RGPD »)[1].

De plus, l'annulation par la Cour de Justice de l'Union européenne (« CJUE ») du « Privacy Shield »[2] par l'arrêt du 16 juillet 2020[3], prive les sociétés américaines, en se soumettant à cet accord entre l'Union européenne (« UE ») et le gouvernement américain, de la possibilité d'un transfert libre de données depuis l'Europe. La décision de la CJUE vise deux textes jugés incompatibles avec les exigences du RGPD : le Foreign Intelligence Surveillance Act (« FISA ») sur le renseignement extérieur, et l'Executive Order (« EO ») 12333. La requête en référé mettait l'accent sur la possibilité pour les services de renseignements américains, sur la base de ces deux textes, de puiser chez les opérateurs de communications électroniques les données utiles à leur recherche par des « accès massifs, indiscriminés et non minimisés ».

Le Conseil d'Etat n'a pas retenu cette argumentation, non seulement parce que les données de Doctolib resteront hébergées dans l'Union, mais pour la bonne raison qu'elles ne sont pas médicales et donc pas sensibles : elles ne portent « pas sur les éventuels motifs médicaux d'éligibilité à la vaccination ». Les intéressés doivent seulement déclarer sur l'honneur qu'ils sont éligibles au vaccin. Par ailleurs, les données sont supprimées au bout de trois mois. Les autorités publiques n'ont pas

un accès généralisé aux données et celles-ci sont chiffrées via un tiers de confiance.

Cet arrêt s'inscrit dans la ligne de l'ordonnance en référé du 13 octobre 2020 « Association Le Conseil National du Logiciel Libre et autres » sur la Plateforme des données de santé sur la Covid 19 (« Health Data Hub ») traitées par Microsoft. Dans cette affaire, les requérants demandaient également la suspension des opérations de traitement, en l'espèce de la Plateforme, du fait également de l'invalidation du Privacy Shield. Le Conseil d'Etat, pour rejeter la requête, a tenu compte de l'interdiction par arrêté ministériel de tout transfert en dehors de l'UE, sauf à permettre un transfert des seules données de télémétrie destinée à contrôler le bon fonctionnement des services offerts par Microsoft. Il a aussi fait valoir l'intérêt de bénéficier des moyens techniques de la Plateforme, « sans équivalent à ce jour », en cette période d'urgence sanitaire et eu égard à la nécessité d'améliorer les connaissances sur le virus. Le RGPD n'a donc pas pour effet d'interdire de contractualiser avec les GAFAM. Il serait d'ailleurs plus efficace que l'Europe se donne les moyens de renforcer sa capacité technologique pour atteindre le niveau de services offerts par ces sociétés ●

[1] Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

[2] Décision d'exécution (UE) 2016/1250 de la Commission du 12 juillet 2016 conformément à la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'adéquation de la protection assurée par le bouclier de protection des données UE-États-Unis.

[3] CJUE, 16 juillet 2020, affaire C-311/18, Facebook Ireland et Schrems.

REGARD D'EXPERTE

La question de la propreté à Paris enflamme Twitter



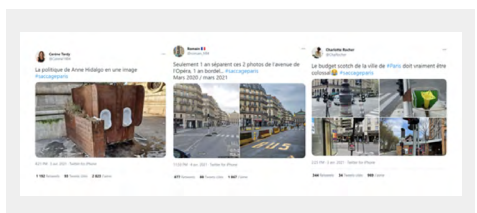
Chloé TEYSSOU

Diplômée d'un Master 2 de Droit des Affaires Internationales après une double licence en Droit communautaire et international, Chloé Teyssou débute sa carrière en tant que collaboratrice parlementaire auprès d'un Président de Groupe à l'Assemblée Nationale. Elle rejoint ensuite la communication d'un parti politique pour qui elle produit, pilote et coordonne l'ensemble des actions de communication indispensables au développement du mouvement. Elle rejoint Antidox en 2018 pour accompagner les entreprises dans la conception et le déploiement de leur stratégie de communication globale.

S'il n'est pas nouveau que la propreté et l'état de la voirie à Paris soient l'objet de polémiques, la forme et l'ampleur prises par les récentes dénonciations sur le sujet présentent un caractère inédit. Fin mars, le compte @PanamePropre lance le hashtag #SaccageParis. Le but ? témoigner du saccage supposé de la capitale par la mairie en partageant des photos et des vidéos de l'état de la voirie, de la voirie ou de nouveaux aménagements urbains.

Le compte @PanamePropre rencontre un succès grandissant

Petit à petit, plusieurs dizaines de milliers de tweets ponctuels du hashtag sont publiés et le compte atteint 6.000 abonnés ce lundi ! Le fonctionnement ? Tweeter ou retweeter des photos montrant un Paris insalubre. En bref, tout ce qui peut illustrer l'état de délabrement et de saleté de la ville. Il est présenté comme l'œuvre d'un mouvement citoyen qui souhaite interpeller les politiques et l'opinion sur l'état de Paris et dénoncer l'inaction des pouvoirs publics pour y remédier. Pour cette communauté, le contraste entre l'image de la ville à l'extérieur et les conditions de ceux qui y vivent au quotidien est inadmissible.



Un mouvement qui se veut citoyen

En retour, certains affirment que le compte serait contrôlé

par des militants LREM, ou LR. Aucune preuve tangible n'étaye ces déclarations. Il semble dans tous les cas que la cinétique du mouvement résulte essentiellement de Parisiens manifestant leur volonté de dénoncer une situation jugée inacceptable. Le hashtag #SaccageParis permet avant tout au compte @PanamePropre de récupérer des photos, facilement identifiables par tous ceux qui souhaitent participer au mouvement. Il fait office de déjouloir aux Parisiens mécontents.

Quelques chiffres démontrant l'ampleur pris par le hashtag

La popularité du hashtag s'est amplifiée ces derniers jours, avec des tweets toujours plus nombreux. A tel point que la presse s'est fait l'écho des protestataires avec plusieurs reportages très suivis. Dans ce contexte, l'auteur du compte s'est fendu d'une mise au point pour rappeler l'origine non partisane du mouvement.



Source : Talkwalker #SaccageParis
Une très forte activité avec 133,8k utilisations du hashtag en une semaine.

Une inévitable politisation du débat

Si la polémique apparaît très centrée sur la ville de Paris, il ne faut pas ignorer l'échance de l'élection présidentielle de 2022, à laquelle la maire de Paris Anne Hidalgo devrait concourir. Dans ces conditions, bien qu'originellement apolitique, cette cristallisation des mécontentements sur le réseau social prend une forme éminemment politique, même contre son gré. L'opposition municipale ne se prive pas de montrer du doigt une mauvaise gestion de la ville de Paris, symbole du pays.

C'est par exemple le cas de Pierre Liscia, porte-parole du mouvement créé par Valérie Pécresse, qui, bien installé sur les réseaux sociaux avec 34,2k abonnés sur Twitter, dispose

de l'influence la plus importante sur le sujet. S'il dément être à l'origine du compte, il soutient le #saccageParis en twittant sur le sujet :



Ainsi ce mouvement renforce le clivage Hidalgo/Pécresse à Paris et dans la région Île-de-France, clivage que l'on pourrait retrouver lors de l'élection présidentielle. Rachida Dati, opposante à la mairie de Paris, maire du 7ème arrondissement et personnalité incontournable de la droite a égale-



ment posté et épinglé le tweet ci-dessous.

Marine Le Pen y est aussi allée de son Tweet sur le sujet, preuve que cette affaire ne cesse de se politiser.

Une difficile riposte

Une mauvaise publicité pour Anne Hidalgo, qui peut compter sur le soutien de quelques personnalités de gauche, même si la majorité du PS se fait discrète alors que la campagne n'a pas encore commencé. Et si la mairie se voit forcée de réagir, elle centre le débat sur la propreté en invoquant des moyens limités et en condamnant les incivilités. Mais elle ne parvient pas à se défaire d'autres aspects dénoncés par les photos postées sur @PanamePropre : urinoirs dysfonctionnels, blocs de bétons pour baliser les rues, empilement de palettes sur les places. Des dénonciations qui se multiplient et mettent à mal la gestion de la ville sur le plan de l'aménagement urbain. En retour, l'équipe municipale déplore une campagne partisane de dénigrement et oppose des photos d'un Paris agréable, dans lequel il fait bon flâner, reflet des efforts menés par la ville ces dernières années. Si l'impact définitif de ce mouvement reste à établir, il témoigne encore une fois du pouvoir d'influence implacable que les réseaux sociaux revêtent ●

REGARD D'EXPERT

La Chine peut-elle concurrencer les Etats-Unis dans le Golfe ?



Bertrand BESANCENOT

Senior advisor chez ESL Network. Il a passé la majorité de sa carrière au Moyen-Orient en tant que diplomate français. Il est notamment nommé Ambassadeur de France au Qatar en 1998, puis Ambassadeur de France en Arabie saoudite en 2007. En février 2017 il devient conseiller diplomatique de l'Etat puis, après l'élection d'Emmanuel Macron en tant que Président de la République, Emissaire du gouvernement du fait de ses connaissances du Moyen-Orient.

1/ A l'occasion de sa tournée, la semaine dernière, au Moyen Orient, le ministre chinois des Affaires étrangères a signé le 27 mars un accord de coopération de 25 ans avec l'Iran.

Les éléments de cet accord ne sont pas connus précisément, mais le projet dévoilé l'an dernier mentionnait des investissements chinois dans l'énergie nucléaire, les infrastructures de transports (ports et aéroports), l'industrie gazière et pétrolière, ainsi que les technologies militaires. Il serait aussi question de créer une banque commune afin de mettre les transactions entre les deux pays à l'abri des sanctions extraterritoriales américaines.

Par ailleurs, le ministre chinois a visité au cours de sa tournée l'Arabie Saoudite, la Turquie, les Emirats Arabes Unis, Bahreïn et Oman.

Cela met en perspective la politique de Pékin au Moyen Orient, qui n'est pas essentiellement centrée sur l'Iran, contrairement à ce que Téhéran essaie d'accréditer.

En effet, la Chine entretient des relations économiques significatives avec l'ensemble des pays de la région, dont elle est devenue le premier partenaire commercial, devançant les Etats-Unis. La signature de l'accord avec Téhéran n'est donc qu'un élément – certes important – d'une politique de présence accrue de la Chine au Moyen Orient.

2/ Que signifie réellement cet accord ?

Pour l'Iran, c'est d'abord l'espoir de retrouver un peu d'oxygène face à la pression exercée par les sanctions occidentales. La Chine a effectivement continué à acheter du pétrole iranien, mais le volume des échanges entre Pékin et Téhéran est tombé à environ 16 Mds \$ en 2020, contre plus de 50 Mds autrefois. L'accord crée donc une perspective de coopération renforcée « à l'Est », à un moment où la relation de l'Iran avec l'Amérique de Biden et avec les Européens n'est pas encore clarifiée. Le ministre iranien des Affaires étrangères a tenu à saluer en la Chine « un ami des temps d'épreuves » et s'est félicité d'une « feuille de route complète, comportant des clauses politiques, stratégiques et économiques ». C'est donc un message à l'Oc-

cident : l'Iran n'est pas isolé et dispose d'alternatives à la coopération avec l'Ouest.

Pour la Chine, c'est naturellement un message à destination des Etats-Unis : à un moment où le Président Biden affirme le retour des Etats-Unis à une politique de leadership et relève le gant de la compétition avec la Chine, Pékin répond par sa volonté de s'implanter plus fortement au Moyen-Orient, terre traditionnelle d'influence de Washington. Pékin prend donc la tête des pays qui veulent se soustraire au modèle occidental, que la Chine conteste.

3/ Toutefois derrière ces évolutions significatives, il ne faut pas perdre de vue un certain nombre de réalités :

- L'Iran est dans une situation économique catastrophique et c'est le pays du Moyen-Orient le plus touché par la crise du Covid 19. Il est donc dans une position d'obligé à l'égard de la Chine – mais aussi de la Russie – qui toutes deux entendent, au passage, lui vendre leur vaccin (la première campagne de vaccination a commencé en février avec le vaccin russe).
- Mais la Chine cherche surtout à garantir ses approvisionnements en hydrocarbures (en provenance d'Iran comme des autres pays du Golfe) et considère Téhéran comme une carte dans sa compétition avec les Etats-Unis. Il ne faut en effet pas oublier que le véritable allié de Pékin dans la région est le Pakistan, pour faire pièce à l'Inde. C'est là qu'iront en priorité les investissements chinois ; et ceux en Iran risquent donc de se faire attendre.
- Téhéran est par ailleurs parfaitement conscient que, si ses discussions avec Washington avancent, la levée des sanctions

occidentales aurait – elle – un effet immédiat sur la trésorerie des Iraniens. La priorité pour Téhéran demeure donc un arrangement avec les Occidentaux – si possible au moindre coût – d'autant plus que la colère sociale gronde en Iran.

En somme, derrière les déclarations de « coopération stratégique » entre la Chine et l'Iran, il y a en réalité, de la part de Pékin, une « diplomatie sanitaire » générale auprès des pays en développement – dont l'Iran – mais surtout un objectif commercial : Pékin perçoit en effet le Moyen-Orient comme une zone au carrefour des marchés asiatique et européen et qui recèle des opportunités économiques importantes.

La Chine a besoin du pétrole et du gaz du Moyen-Orient, région qu'elle considère globalement comme une zone de transit pour son projet de « nouvelles routes de la soie ».

Elle profite par ailleurs des interrogations – notamment à Riyad – sur la politique « droits-de-l'homme » de l'administration Biden pour promouvoir sa contestation des valeurs occidentales. Et il est exact que le silence assourdissant des pays musulmans sur le dossier des Ouïghours montre que Pékin dispose d'ores et déjà de cartes dans la région.

Il reste que la Chine n'apparaît pas encore – contrairement à la Russie – comme un acteur politique incontournable au Moyen-Orient et que les pays du Golfe – comme l'Iran d'ailleurs – ont aujourd'hui essentiellement les yeux tournés vers Washington pour savoir quel arrangement ils pourront trouver avec l'administration Biden dans la région. Cela illustre la limite de la stratégie moyen-orientale de Pékin, qui marque certes des points mais n'apparaît pas à ce stade comme un compétiteur crédible de Washington ●



REGARD D'EXPERT

Angela Merkel : les ultimes combats...



Michel MEYER

Écrivain et journaliste, Michel Meyer a été correspondant en Allemagne pendant une quinzaine d'années au service de la télévision publique française, au point de devenir un des meilleurs connaisseurs de sa culture. Il devient ensuite directeur de l'information de Radio France, avant de participer à la création de France Info en 1987. Il a également publié plusieurs ouvrages, notamment son « Dictionnaire amoureux de l'Allemagne » aux éditions Plon, en 2019.

A moins de six mois de son départ tout indique, sur le champ politique berlinois, que la chancelière allemande aurait perdu la main en présentant, un jour, face aux princes régionaux de ses Länders, ses regrets pour effacer une dureté pro-confi-

nement de la veille, avant de nier, en direct à la télévision, la moindre concession le jour suivant.

Finale démonétisée par les traquenards imprévisibles d'une pandémie imprédictible dans ses incessants sacs et ressacs, la gestion improvisée et erratique de la chancelière semble l'avoir irrémédiablement fragilisé.

Autant les analystes les plus chevronnés du paysage médiatique allemand la voient en perdition dans ce « Triangle des Bermudes » fatal que present d'évoquer les éditorialistes d'Outre-Rhin.

Avec pour effet de perdre, sauf miracle, toute forme d'influence sur la désignation du futur candidat chancelier de la chrétienne-démocratie allemande. Un handicap qui va peser sur le choix, plus que jamais incertain, des deux postulants encore en lice. Ce que confirment les tout derniers sondages, disponibles sous le manteau.

Concernant le rhénan et ex-enfant de chœur catholique Armin Laschet, jusqu'alors potentiel favori, il jouirait actuellement du soutien de 23% des votants chrétiens-démocrates, tout en souffrant de l'incertitude de 12% d'hésitants et de la défaveur de 65% des votants.

A l'inverse, Markus Söder jouit d'un potentiel de voix de 56% pour 8% d'incertains et subit la défaveur de 36% de cet électorat. On ne peut donc exclure que Söder, de confession luthérienne et pourtant choisi en 2018 comme « électeur libre » et ministre-président très bien élu localement, car écolo-compatible, par une Bavière également très catholique, crée, dans la soirée du 30 septembre prochain, la surprise que personne n'attendait.

Cela revient à « Jouer à qui perd gagne » avec l'esprit communautaire luthérien aidant et l'assentiment secret d'une chancelière qui pourrait faciliter cette sainte surprise en faveur d'un candidat imaginaire et disruptif d'ores et déjà brillamment plébiscité en Bavière ●

À propos de nous



Xavier DESMAISON
CEO

x.desmaison@antidox.fr

Antidox est un cabinet de conseil en stratégie de communication et d'opinion à forte dominante digitale. Antidox positionne les dirigeants au cœur des débats d'idées et connecte les organisations à leur écosystème : des décideurs aux influenceurs, des consommateurs aux collaborateurs.



Alexandre MEDVEDOWSKY
Président du Directoire

alexandrem@eslnetwork.com

Le Groupe ESL & Network s'est imposé comme l'un des leaders français et européens de l'intelligence économique, de l'accompagnement stratégique et des affaires publiques. ESL & Network conseille aujourd'hui les plus grandes entreprises françaises et les accompagne dans leurs décisions stratégiques, en France comme à l'international. Le Groupe conseille également des Etats et gouvernements.